

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1880.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1881.

(II)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'ensemble des revenus ordinaires de l'État, pour l'exercice 1881, est évalué à la somme de fr. 279,177,719 »

Les Budgets de dépenses pour le même exercice sont établis ainsi qu'il suit :

Dotations	fr. 4,657,475	»
Dette publique	85,786,115	»
Justice	15,801,859	»
Affaires Étrangères	2,153,455	»
Intérieur	9,509,205	»
Instruction publique	16,517,422	»
Finances	15,452,010	»
Travaux publics.	86,250,595	»
Guerre.	44,254,500	»
Gendarmerie.	5,420,600	»
Non-Valeurs et Remboursements	1,522,000	»
	<hr/>	285,085,214 »

Il y aurait ainsi un excédant des dépenses sur les recettes de fr. 5,907,495 »

Les aliénations extraordinaires d'immeubles autorisées par différentes lois sont estimées devoir produire une somme de 1,650,000 francs, qui n'est pas comprise dans le total du Budget indiqué ci-dessous.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1880 a été voté au chiffre de fr. 273,497,060 »

Celui de 1881 montant à 279,177,719 »

présente une augmentation de fr. 5,680,659 »

qui forme la balance des augmentations et diminutions d'un grand nombre d'articles, comparativement aux chiffres qui figurent au Budget de 1880. Le détail de ces modifications est indiqué ci-après :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Foncier.

Le montant du revenu cadastral imposable, ainsi que le produit de l'impôt foncier, auquel ce revenu sert de base, sont indiqués dans le tableau ci-après, pour les cinq dernières années :

ANNÉES.	REVENU cadastral.	TAUX P. % de l'impôt.	PRODUIT de l'impôt.	AUGMENTATION	
				du revenu imposable.	de l'impôt.
1876.	305,536,515	7	21,233,492	4,705,445	529,577
1877.	308,194,856	7	21,573,584	4,858,543	340,092
1878.	315,347,684	7	21,934,284	5,152,828	360,700
1879.	318,489,489	7	22,294,548	5,141,805	360,064
1880.	322,807,728	7	22,596,541	4,318,259	302,195

L'augmentation annuelle du revenu cadastral est d'environ 4 millions. On peut donc évaluer ce revenu pour 1881 à 326,800,000 francs. L'impôt foncier, au taux de 7 p. %, appliqué sur ce chiffre, donnerait un produit de 22,876,000 francs, dépassant de 409,000 francs l'évaluation portée au Budget de 1880.

Contribution personnelle.

Le tableau ci-après donne le produit de cette contribution pour les années 1875 à 1879, l'évaluation du revenu pour 1880, ainsi que l'augmentation annuelle constatée pour la dernière période quinquennale :

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.
1875.	14,254,872	565,279
1876.	14,605,950	309,058
1877.	14,938,196	334,266
1878.	15,259,577	321,381
1879.	15,345,915	84,338
Prévisions pour 1880	15,558,000	214,085

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La moyenne annuelle d'augmentation pour les années 1875 à 1878 est de 347,000 francs. L'augmentation tombe à 84,000 francs en 1879; cet arrêt dans la progression du produit est dû notamment à l'application des articles 2 et 3 de la loi du 26 août 1878.

On croit néanmoins pouvoir estimer à 300,000 francs l'augmentation normale annuelle de l'impôt, et supputer la recette probable de 1881 comme il suit :

Produit de l'exercice 1879	fr.	15,343,915	»
Augmentation prévue pour 1880		214,085	»
— résultant de la loi du 26 juillet 1879.		85,000	»
Accroissement normal en 1881		300,000	»
TOTAL		fr.	15,943,000

Soit 15,950,000 francs en chiffre rond.

Patentes.

Le droit de patente a produit les sommes indiquées au tableau suivant pendant la dernière période quinquennale :

ANNÉES.	PRODUIT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1875	5,976,954 °	»	162,197 °
1876	5,859,552 °	»	117,402 °
1877	5,699,569 °	»	159,985 °
1878	5,796,700 °	97,131 °	°
1879	5,814,053 ° (chiffre approximatif.)	17,353 °	°

On peut admettre que l'augmentation actuellement connue de 1879 sur 1878 sera atteinte également en 1880 et en 1881. Dès lors, l'évaluation de l'impôt pour ce dernier exercice peut être porté à 5,850,000 francs.

Redevances sur les mines.

Ces redevances ont produit les sommes indiquées ci-après pendant les années 1875 à 1879 :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1875.	1,050,570	»	2,047,140
1876.	799,105	»	240,405
1877.	485,985	»	515,120
1878.	541,531	»	144,054
1879.	505,159	»	56,172

Comme on le voit, les recettes n'ont cessé de décroître pendant cette dernière période quinquennale. Les symptômes d'une reprise des affaires industrielles permettent d'espérer que cette situation se modifiera en 1880, et qu'ainsi l'on peut, sans exagération, estimer à 400,000 francs le produit réalisable en 1884.

Douanes.

Les droits sur les fruits et sur les tabacs ont été augmentés par la loi du 28 juillet 1879. Il est impossible d'apprécier, dans la recette effectuée en 1879 sur ces deux articles, la part afférente aux anciens et aux nouveaux droits, car on ne saurait déterminer avec quelque précision les quantités de fruits et de tabacs qui ont été déclarées en consommation avant le 1^{er} août 1879, en vue d'échapper à l'augmentation des taxes.

Pour établir la moyenne des recettes d'une façon rationnelle, il convient donc d'écarter le produit obtenu en 1879 pour ces deux articles.

Le tableau suivant fait connaître séparément pour les fruits et les tabacs et pour toutes les autres marchandises réunies, le produit des droits d'entrée perçus pendant la dernière période quinquennale :

ANNÉES.	FRUITS.	TABACS.	Autres MARCHANDISES
1875.	860,551	900,722	19,765,745
1876.	895,125	1,105,894	20,442,579
1877.	856,919	1,184,996	19,579,554
1878.	942,771	1,270,545	19,266,751
1879.	»	»	19,852,155
TOTAUX.	5,555,564	4,460,157	98,884,562
MOYENNE.	888,541	1,115,059	19,776,872

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En prenant pour base des évaluations du Budget de 1881 les moyennes qui ressortent du tableau ci-avant, on obtient les chiffres suivants :

Fruits (anciens droits)	fr.	888,541	»
Tabacs (id.)		1,115,039	»
Autres marchandises.		19,776,872	»

Ajoutant le produit de l'augmentation des droits sur les fruits et sur les tabacs, prévu dans l'Exposé des motifs de la loi du 28 juillet 1879, ci :

Fruits.		450,000	»
Tabacs.		578,000	»

On arrive à un chiffre total de fr. 22,808,252 »

soit 22,810,000 francs.

La part du fonds communal peut être établie comme il suit :

75 p. % des droits sur le café (3,000,000).	fr.	2,250,000	»
35 p. % des droits sur les bières et vinaigres (500,000)		175,000	»
35 p. % des droits sur les eaux-de-vie (1,100,000)		385,000	»
35 % des droits sur les sucres raffinés (2,000,000)		700,000	»

ENSEMBLE. . . . fr. 3,510,000 »

Reste net pour l'État 19,300,000 francs.

Accises.

Le tableau suivant fait connaître, pour les divers produits soumis à l'accise, le montant des droits perçus en 1879, les prévisions adoptées pour 1880, et celles qui sont proposées pour 1881.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1879.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admisses pour 1880.	proposées pour 1881.	de l'État.	du fonds communal.
Vins.	4,415,204	4,200,000	4,200,000	2,750,000	1,470,000
Eaux de-vie-indigènes.	24,784,555	26,000,000	26,700,000	17,555,000	9,545,000
Bières.	15,894,514	14,400,000	14,400,000	9,560,000	5,040,000
Vinaigres	12,448	20,000	20,000	15,000	7,000
Sucres.	6,716,974	4,400,000	4,400,000	2,860,000	1,540,000
Glucoses.	155,776	150,000	150,000	150,000	»
Tabacs	»	150,000	250,000	250,000	»
TOTAL. . . . fr.	49,975,471	49,320,000	50,120,000	32,718,000	17,402,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1880 ont été revisées il y a peu de temps ; aucun fait nouveau n'est venu depuis ce moment modifier les conditions déterminantes de ces évaluations. Elles peuvent donc être admises pour 1881.

Deux articles , cependant , les eaux-de-vie indigènes et les tabacs, sont susceptibles d'une certaine augmentation. L'évaluation du produit des droits décrétés par les lois du 28 juillet 1879, avait été atténuée pour 1880, ces droits ne pouvant produire tous leurs effets pour cette dernière année, à cause des termes de crédit. Cette cause d'atténuation n'existe plus pour 1881, et l'on peut ainsi prévoir une augmentation de produits de 700,000 francs sur les eaux-de-vie indigènes, et de 100,000 francs sur les tabacs.

RECETTES DIVERSES.

Frais d'essai des matières d'or et d'argent.

Le produit des frais d'essai diminue d'année en année ; il ne s'est élevé qu'à 20,029 francs en 1879, et il est probable que ce chiffre ne sera pas atteint en 1880. Dans cette situation, il semble que l'évaluation pour 1881 doit être limitée à 18,000 francs.

Recettes extraordinaires, loyers de bâtiments, etc.

Les recettes extraordinaires sont en voie de progression. La moyenne des cinq dernières années est de 211,850 francs ; mais le produit de 1879 a atteint 274,622 francs. L'évaluation pour 1881 peut donc être portée sans exagération à 250,000 francs, soit 25,000 francs de plus qu'au Budget de 1880.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Enregistrement.

Les droits d'enregistrement se sont élevés comme il suit pendant les années 1875 à 1878 :

1875	fr.	24,278,519	»
1876		25,495,702	»
1877		22,815,905	»
1878		22,428,373	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	95,018,499	»
MOYENNE		23,754,624	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La moyenne annuelle des produits pour ces quatre années est de fr. 23,754,624 »
 Malgré l'augmentation des droits décrétée en 1879, et qui a pris cours à dater du 1^{er} août, la recette de cette année n'a été que de 21,726,030 »

Il serait téméraire de baser l'évaluation de la recette de 1881 sur la moyenne des années 1875 à 1878, qui est affectée par les droits exceptionnellement élevés recouverts en 1875 (24,278,518 francs), et 1876 (25,495,501 francs). Il est plus prudent de prendre comme point de départ la moyenne de la dernière période triennale.

Si l'on élimine du produit de l'année 1879 la somme approximative des recettes provenant de l'augmentation des droits, soit 484,000 francs, il reste comme recouvrements faits sous l'empire des anciens tarifs 21,242,030 francs. La moyenne des produits des années 1877 à 1879, en n'attribuant à cette dernière que le chiffre préindiqué, s'élève à 22,162,102 francs.

Si l'on applique sur ce chiffre l'augmentation de 6.25 p. % décrétée par la loi du 28 juillet 1879, on obtient, comme prévision pour 1881 :

Moyenne de 1877 à 1879	fr.	22,162,102	»
Augmentation, 6.25 p. %		1,385,000	»

ENSEMBLE.		fr.	23,547,102	»
-------------------	--	-----	------------	---

soit en chiffre rond 23,500,000 francs.

C'est une diminution de 950,000 francs sur l'évaluation portée au Budget de 1880.

Greffe.

La moyenne quinquennale des droits de greffe est de 434,359 francs. L'évaluation pour 1881 peut donc être fixée à 430,000 francs, chiffre rond, soit une augmentation de 10,000 francs sur les prévisions admises pour 1880.

Hypothèques.

Les produits très-élevés réalisés en 1875 et en 1876 (4,557,624 francs et 4,558,281 francs) déterminent une moyenne quinquennale qui, si elle était adoptée, pourrait exposer à des déceptions. Il semble préférable de prendre pour base de l'évaluation des recettes de 1881 la moyenne des trois années 1877 à 1879, qui est de 3,965,250, soit 4,000,000 de francs. — Il en résulte une réduction de 214,000 francs comparativement au chiffre porté au Budget de 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SUCCESSIONS.

A. *Droits de succession et de mutation par décès.*

La recette annuelle moyenne de la dernière période quinquennale est de 16,216,708 francs.

L'augmentation de droits résultant de la loi du 28 juillet 1879, n'a guère reçu d'application pendant l'année 1879 qui clôt cette période. Elle produira tous ses effets en 1881. La moyenne quinquennale peut être prise pour base de l'évaluation du revenu de cet exercice. Elle s'élève, comme on vient de le dire, à fr. 16,216,708 »

L'augmentation de taxe sur cette somme, à raison de 5.50 p. %, donne. 891,918 »

ENSEMBLE. . . fr. 17,108,626 »

Les prévisions pour 1880 étaient de. fr. 15,900,000 »

En adoptant le chiffre rond de 17,100,000 »

pour 1881, on obtient une augmentation de. fr. 1,200,000 »

B. *Droit de mutation en ligne directe.*

La dernière période quinquennale comprend deux années pendant lesquelles le produit du droit de mutation en ligne directe a été exceptionnellement élevé. Ce sont les années 1875 (2,829,847 fr.) et 1876 (3,504,852 fr.). Il convient donc de prendre comme base de l'évaluation pour 1881, la moyenne des trois dernières années, qui peuvent être considérées comme normales. Cette moyenne est de fr. 2,659,497 »

Ajoutant l'augmentation résultant de la loi du 28 juillet 1879, soit fr. 7.70 c^s p. %, ci 204,781 »

On obtient 2,864,278 »

Les prévisions pour 1881 ont donc été portées à la somme de 2,900,000 francs, qui dépasse de 75,000 francs l'évaluation admise pour 1880.

C. *Droit dû par les époux survivants.*

La moyenne quinquennale peut être admise comme base d'évaluation. Elle s'élève à fr. 319,847 »

Augmentation décrétée par la loi du 28 juillet 1879, soit fr. 7.70 c^s p. %, ci 24,628 »

TOTAL. . . fr. 344,475 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Soit 350,000 francs en chiffre rond, qui excède de 50,000 francs les prévisions établies pour 1880.

RÉCAPITULATION.

A. Droits de succession et de mutation par décès	fr.	17,100,000	»
B. Droit de mutation en ligne directe		2,900,000	»
C. Droit dû par les époux survivants		350,000	»
		<hr/>	
	TOTAL.	fr.	20,350,000
Prévisions de 1880	fr.	19,045,000	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION.	fr.	1,305,000
		<hr/>	

Timbre.

Pour la dernière période quinquennale, les droits de timbre ont donné un produit moyen de 5,207,366 francs, comme l'établissent les chiffres ci-après :

1875	fr.	5,265,848	»
1876		5,348,556	»
1877		5,107,494	»
1878		5,038,238	»
1879		5,278,696	»
		<hr/>	
	TOTAL.	fr.	26,036,832
	MOYENNE.	fr.	5,207,366

Mais cette période comprend l'année 1879, pendant laquelle on a opéré des recettes exceptionnelles, du chef du contre-timbrage, pour augmentation de taxe, des papiers dont les officiers publics et les particuliers étaient détenteurs. En outre, à partir du 1^{er} septembre de ladite année, il n'a plus été débité que du papier timbré aux taux fixés par la loi du 28 juillet 1879. Il semble donc prudent de prendre pour base de l'évaluation de 1881 le chiffre de recettes fixé primitivement pour le Budget de 1880, soit fr. 5,100,000 »
et d'y ajouter l'augmentation moyenne des droits de timbre établie par la loi du 28 juillet 1879, qui est de fr. 4.30 c^s p. o/0, ci. 219,000 »

TOTAL. fr. 5,319,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

soit 5,320,000 francs, chiffre inférieur de 40,000 francs à l'évaluation portée au Budget de 1880.

Amendes en matière d'impôts.

Ces amendes ont donné lieu aux recettes ci-après pendant la dernière période quinquennale :

1875	fr.	310,932	»
1876		548,508	»
1877		528,838	»
1878		564,882	»
1879		426,050	»
<hr/>			
TOTAL	fr.	1,779,190	»
MOYENNE	fr.	355,838	»

Le produit a été anormal en 1879; en éliminant cette année pour établir la moyenne, d'après les exercices 1875 à 1878, on obtient . fr. 538,292 »

Avant la loi du 28 juillet 1879, les amendes ne portaient que sur le principal des droits éludés; elles s'appliqueront désormais également aux 30 c^s p. % additionnels dont ces droits sont passibles.

Dans ces conditions, on estime que le taux proportionnel des amendes s'accroîtra de fr. 4.53 c^s p. %.

D'après les faits antérieurement constatés, la somme des droits sur laquelle on peut prévoir que s'appliquera l'augmentation des amendes au cours de l'année 1881, s'élèvera à 2,740,000 francs.

A raison de fr. 4.53 c^s p. %, elle donnera lieu à une recette supplémentaire de 118,642 »

ENSEMBLE . . . fr. 456,934 »

soit 460,000 francs, en chiffre rond,

PÉAGES.

Chemins de fer.

Aux prévisions de recettes adoptées pour le Budget de 1880, ci fr. 99,000,000 »

il y a lieu d'ajouter :

A REPORTER . . . fr. 99,000,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	99,000,000 »
1 ^o La progression moyenne constatée pour la dernière période quinquennale	1,748,000 »
2 ^o Le produit des lignes nouvelles à livrer successivement à l'exploitation en 1880 et 1881. Ces lignes auront un développement de 127 kilomètres, et leur produit, calculé à raison de 7,000 francs par kilomètre, s'élèverait à 889,000 francs. Mais comme la partie de ces lignes exploitable en 1880 a été estimée à 32 kilomètres en moyenne, et que de ce chef un produit de 224,000 francs a été compris dans l'évaluation du Budget de cet exercice, il n'y a plus à inscrire au Budget de 1881 que la différence, soit, pour 95 kilomètres, à 7,000 francs	665,000 »
ENSEMBLE fr.	<u>101,413,000 »</u>

ou, en chiffre rond, 101,500,000 francs, soit une augmentation de produit présumé de 2,500,000 francs.

Télégraphes.

Le produit des télégraphes pour l'année 1878 a été de 2,208,595 francs.

Les résultats constatés pour les dix premiers mois de 1879 font présumer que la recette totale de cet exercice atteindra approximativement le chiffre de 2,501,488 francs, soit en plus 92,893 francs, comparativement à la recette de 1878.

L'introduction générale du nouveau tarif des correspondances télégraphiques internationales amènera vraisemblablement une réduction momentanée du produit de ces correspondances, qui sera compensée par le relèvement du tarif intérieur. Dans ces conditions, il serait difficile d'évaluer avec exactitude le produit des télégraphes pour 1881, et l'on se borne à inscrire au Budget de cet exercice une somme égale à la recette probable de 1879, soit 2,500,000 francs.

Postes.

Les faits actuellement connus permettent de croire que la recette de l'année 1879 atteindra. fr.	10,850,000 »
La recette de 1878 a été de.	10,345,000 »
Il y a donc eu une augmentation de. fr.	<u>505,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Rien ne fait prévoir qu'il se produise en 1880 et en 1881 quelque évènement qui soit de nature à arrêter le développement toujours croissant du trafic postal. Si l'on admettait pour ces deux années une augmentation égale à celle qui s'est produite en 1879, comparativement à 1878, les prévisions pour 1881 pourraient être portées à 11,860,000 francs. Mais il semble prudent de ne compter actuellement que sur l'augmentation que l'on peut espérer en 1880, sauf à accroître les prévisions au moment du vote du Budget, si les faits constatés permettent de le faire avec plus de certitude qu'à l'époque actuelle. On se borne à inscrire au Budget le chiffre de 11,550,000 francs.

Le produit présumé de la taxe sur effets de commerce à encaisser par la poste est compris dans ce chiffre pour une somme de 400,000 francs, qui ne donne pas lieu à prélèvement au profit du fonds communal. La part de ce fonds s'établit donc sur la différence, soit sur 10,950,000 francs. A raison de 41 p. o/o, cette part s'élève à 4,489,500 francs. Celle de l'État est de 6,460,500 francs, plus les 400,000 francs produits par la taxe sur les effets de commerce, soit en totalité 6,860,500 francs.

C'est une augmentation de 340,900 francs sur les prévisions admises pour 1880.

CAPITAUX ET REVENUS.

REVENUS DES DOMAINES.

Bien que la moyenne quinquennale de ces revenus s'élève à 844,926 francs, on ne croit pas pouvoir maintenir pour 1881 le chiffre de 800,000 francs admis comme prévision au Budget de 1880.

En effet, pendant les trois dernières années, ces revenus n'ont produit que les sommes suivantes :

En 1877	fr.	784,490	»
— 1878		761,198	»
— 1879		697,500	»

Il semble donc prudent de ne porter comme revenu probable de 1881 que 750,000 francs.

Abonnements au MONITEUR, etc., perçus par l'administration des postes.

Le chiffre de ces abonnements est en progression constante, et l'on peut prévoir que, pour 1881, il ne sera pas inférieur à 160,000 francs.

Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

En 1879, l'emploi de ces fonds a donné un produit total de 2,225,000 francs, dépassant de 125,000 francs les prévisions établies pour cet exercice.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le produit pour 1881 peut être évalué à 2,300,000 francs, soit 100,000 francs de plus que la recette prévue au Budget de 1880.

Produits des droits de pilotage.

Bien que la moyenne quinquennale de ces droits ne s'élève qu'à 1,601,407 francs, en présence de leur accroissement constant, constaté d'une année à l'autre, l'évaluation pour 1881 peut en être portée à 1,800,000 francs. C'est 50,000 francs de plus que le chiffre admis pour 1880.

Produits des droits de fanal.

La recette de 1879 a atteint le chiffre de 623,360 francs. Les prévisions pour 1881 peuvent dès lors être portées à 625,000 francs, soit une augmentation de 25,000 francs sur celles de 1880.

Produits des écoles de réforme.

Ils ont été évalués pour 1880 au chiffre de 195,000 francs. Une diminution s'étant produite en 1879, on ne porte que 190,000 francs au Budget de 1880.

Part réservée à l'État dans les bénéfices réalisés par la Banque Nationale.

Cette part s'est élevée pour 1879 à 1,024,410 francs.

Si la reprise des affaires commerciales et industrielles, qui a commencé à faire sentir ses effets à la fin de cette dernière année, persiste et s'accroît, comme on semble pouvoir l'espérer, les bénéfices de la Banque s'accroîtront dans une proportion assez notable, et la part de l'État s'accroîtra parallèlement. Cette part peut donc, sans exagération, être estimée à 1,200,000 francs pour 1881.

REMBOURSEMENTS.*Recouvrement d'avances faites par les divers Départements.*

Ce produit, qui comprend notamment le remboursement par les Compagnies concessionnaires des frais de surveillance des chemins de fer en construction pour compte de l'État, tend à décroître à mesure de la livraison des lignes terminées.

Bien que la moyenne quinquennale s'élève à 576,957 francs, on ne porte comme prévision au Budget de 1881 qu'une somme de 450,000 francs, soit une diminution de 150,000 francs, comparativement à l'évaluation adoptée pour 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Recouvrement d'avances faites par le Département de la Justice
aux ateliers des prisons.*

Les recouvrements à réaliser en 1881 sont évaluées à 255,000 francs. —
C'est 4,000 francs de moins que la somme portée au Budget de 1880.

Recettes diverses et accidentelles.

Bien que ces recettes se soient élevées à 1,545,562 francs en 1878 et à 1,445,175 en 1879, il est prudent, à raison des éléments variables qui les constituent, de ne porter qu'à 1,149,800 francs leur évaluation pour 1881.

Ce chiffre est basé sur une supputation détaillée des nombreux articles qui forment l'ensemble des recettes accidentelles.

*Abonnements des provinces, des communes et des particuliers,
pour le service des ponts et chaussées.*

D'après les faits connus actuellement, ces abonnements pour 1881 s'élèveront à 54,599 francs.

*Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des
Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.*

Le remboursement de ces frais sera réduit de 9,000 à 6,000 francs en 1881.

*Quotes-parts d'annuités dues au Trésor, en exécution de l'article 37
de la Convention des 1^{er}/26 juin 1877.*

Les annuités dues, à raison de 4,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, s'élèvent à fr. 3,080,668 »

Toutefois l'État n'est redevable, pour 1881, d'après l'article 33 de la Convention, que de 3,040 francs par kilomètre, soit d'une somme de 2,541,508 »

La différence, ci. fr. 759,360 »

doit être attribuée au Trésor, conformément aux stipulations de l'article 17 de cette Convention.

*Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des
instituteurs communaux.*

Ces parts sont évaluées à 540,000 francs pour l'exercice 1881, soit 40,000 de plus que l'estimation inscrite au Budget de 1880.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPECIALES.

Parmi les ressources de cette nature, le produit des ventes des terrains domaniaux autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866 et 21 mai 1872, a seul été porté jusqu'à ce jour au Budget des Voies et Moyens. Cela a été fait en vertu de la loi du 1^{er} juin 1874.

Ce produit peut être évalué pour 1881 à 1,650,000 francs, somme égale aux prévisions admises pour 1880.

Cette année, en vue de satisfaire, dans la mesure du possible, à des vœux plusieurs fois exprimés à la Chambre, on croit utile de publier, en même temps que les tableaux des Budgets ordinaires, un état des ressources extraordinaires restant disponibles à la date du 31 décembre 1879 et des crédits spéciaux que ces ressources sont destinées à couvrir.

L'état des ressources extraordinaires disponibles est placé à la suite du Budget des Voies et Moyens, et un relevé des crédits spéciaux restant à la disposition de chaque Département est produit à l'appui de leurs Budgets respectifs.

Voici la situation qui en résulte :

Ressources extraordinaires.

(Voir annexe au Budget des Voies et Moyens). . . . fr. 226,702,816 72

Crédits spéciaux.

(Voir annexe au Budget de la Justice).	fr.	692,029 16
(— — de l'Intérieur) .		7,582,040 26
(— — de l'Instruction publique) . .		5,176,436 28
(— — des Travaux pu- blics). . . .		187,853,153 51
(— — de la Guerre). .		10,576,120 32
(— — des Finances). .		1,198,649 94
		<hr/>
		213,078,429 47

DIFFÉRENCE. . . . fr. 13,624,387 25

L'excédant des dépenses sur l'ensemble des opérations des années 1830 à 1879 étant, d'après la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1880, de fr. 20,436,360 43

il existait, à cette date, une insuffisance de ressources, de fr. 6,811,973 18

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ces états pourront être complétés ultérieurement, avant que les Chambres soient appelées à discuter les Budgets, par l'indication des ressources extraordinaires et des crédits nouveaux qui seraient votés d'ici là.

On suivra à cet égard la marche adoptée pour le service ordinaire, c'est-à-dire que ces renseignements seront produits en même temps que les amendements aux Budgets.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1880, en principal et centimes additionnels ordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1881, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1881, est évalué à la somme de *deux cent septante-neuf millions cent septante-sept mille sept cent dix-neuf francs* (279,177,719 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme d'un *million six cent cinquante mille francs* (1,650,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1881.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1880.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***CHARLES GRAUX.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.													
	IMPOTS.													
	<i>Foncier</i>													
	<table style="border: none;"> <tr> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">{</td> <td>Principal</td> <td></td> </tr> <tr> <td>15 centimes additionnels</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais d'expertise</td> <td></td> </tr> </table>	{	Principal		15 centimes additionnels		Frais d'expertise							
{	Principal													
	15 centimes additionnels													
	Frais d'expertise													
	<i>Personnel</i>													
	<table style="border: none;"> <tr> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">{</td> <td>Principal</td> <td></td> </tr> <tr> <td>20 centimes additionnels</td> <td></td> </tr> </table>	{	Principal		20 centimes additionnels									
{	Principal													
	20 centimes additionnels													
	<i>Patentes</i>													
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<table style="border: none;"> <tr> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">{</td> <td>Principal</td> <td>320,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>25 centimes additionnels</td> <td>80,000</td> <td>»</td> </tr> </table>	{	Principal	320,000	»	25 centimes additionnels	80,000	»						
	{		Principal	320,000	»									
		25 centimes additionnels	80,000	»										
	<i>Redevances sur les mines</i>													
	<table style="border: none;"> <tr> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">{</td> <td>Droits d'entrée</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>	{	Droits d'entrée											
{	Droits d'entrée													
	<i>Douanes</i>													
	<table style="border: none;"> <tr> <td rowspan="6" style="vertical-align: middle;">{</td> <td>Vins étrangers</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Eaux-de-vie indigènes</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bières</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vinaigres</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sucres de canne et de betterave</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Glucoses et autres sucres non cristallisables</td> <td></td> </tr> </table>	{	Vins étrangers		Eaux-de-vie indigènes		Bières		Vinaigres		Sucres de canne et de betterave		Glucoses et autres sucres non cristallisables	
{	Vins étrangers													
	Eaux-de-vie indigènes													
	Bières													
	Vinaigres													
	Sucres de canne et de betterave													
	Glucoses et autres sucres non cristallisables													
	<i>Accises</i>													
	<table style="border: none;"> <tr> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">{</td> <td>Tabacs</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>	{	Tabacs											
{	Tabacs													

POUR L'EXERCICE 1881.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1881.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	22,876,000		
13,839,130	} 15,950,000		
2,075,870			
35,000			
4,875,000	} 5,850,000		
975,000			
	400,000	152,007,000	
(1) 19,300,000	19,300,000		(1) Déduction faite de 75 p. 0/0 de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 35 p. 0/0 du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 175,000 francs; de 35 p. 0/0 du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 335,000 francs, et de 35 p. 0/0 du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 700,000 francs : ensemble une somme de 3,510,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(2) 2,750,000			(2) Déduction faite de 35 p. 0/0 du produit probable, soit, fr. 1,470,000 »
(3) 17,355,000			(3) Id. id. 9,345,000 »
(4) 9,560,000			(4) Id. id. 5,040,000 »
(5) 13,000	} 32,718,000		
(6) 2,860,000			
150,000			(5) Id. id. 7,000 »
250,000			(6) Id. id. 1,540,000 »
A REPORTER.	97,094,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		
IMPOTS (Suite).			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Recettes diverses.	Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	
		Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels).	
		Greffes . . . (id. 30 id. . .).	
		Hypothèques . (id. 25 id. . .).	
		Successions. . (id. 50 id. . .).	
		Droits, additionnels et amendes	Droit de mutation en ligne directe (princ. et 50 cent. addit.).
			Droit dû par les époux survivants (id. . .).
			Timbre
			Naturalisations
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Amendes en matière d'impôts		
	Id. de condamnations en matières diverses		
PÉAGES.			
Domaines. — Rivières et canaux			
Chemin de fer			
Télégraphes électriques.			
TRAVAUX PUBLICS. .	Postes	Taxes des correspondances en général	
		— sur les articles d'argent	
		— sur les abonnements.	
		— sur les boîtes pour retrait des lettres.	
		— sur les effets de commerce	
<i>Marine.</i> — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres			

POUR L'EXERCICE 1881.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1881.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 97,094,000		
" 18,000		
" 250,000		
23,500,000		
430,000	152,007,000	
4,000,000		
17,100,000		
2,900,000		
550,000	54,645,000	
5,520,000		
5,000		
460,000		
580,000		
1,700,000	1,700,000	
101,500,000		
2,500,000	103,800,000	
6,185,000		
203,000	113,160,500	
63,500	(1) 6,860,500	
9,000		
400,000		
" 800,000		
A REPORTER. . . . fr.	268,167,500	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 11,380,000 francs, comprenant une recette de 400,000 francs du chef des taxes d'encaissement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. 0/0 dévolue au fonds communal s'établit donc sur 10,980,000 francs, et s'élève ainsi à 4,489,500 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales) Forêts Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État. Produits divers et accidentels y compris ceux des examens universitaires Revenus des domaines.
TRAVAUX PUBLICS. .	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations — des actes des commissariats maritimes — des droits de chancellerie — des droits de pilotage — des droits de fanal
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) — des écoles de réforme Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale Produit du placement des fonds disponibles du Trésor Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)

POUR L'EXERCICE 1881.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1881.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	265,167,500	
550,000		
800,000		
170,000	2,795,600	
145,000		
580,000		
750,000		
" 160,000		
" 95,000		
2,500,000	10,570,000	
100,000		
7,000		
1,800,000		
625,000		
50,000	7,322,000	
190,000		
1,200,000		
800,000		
250,000		
A REPORTER. . . . fr.	275,537,500	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes diverses et accidentelles Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances Recette du chef d'ordonnances prescrites Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie. Quote-part d'annuités dues au Trésor, en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877 Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>	
1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 2° Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem 3° Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes.	

POUR L'EXERCICE 1881.

MONTANT des PRÉVISIONS DE RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1881	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Report. fr.	275,537,500	
325,000 } 75,000 }	400,000	
18,000 } 450,000 }	468,000	
255,000 } 21,300 }	276,300	
25,000	3,640,219	
1,149,800		
34,399		
1,360		
9,000		
6,000 } 1,000 } 13,000 }	2,495,919	
175,000		
759,360		
540,000		
TOTAL.	279,177,719	
50,000 } 100,000 } 1,500,000 }	1,650,000	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR 1881.

RELEVÉ des ressources extraordinaires réalisées et réalisables restant disponibles au 31 décembre 1879.

NATURE DES RESSOURCES.	SOMMES		
	PARTIELLES.	TOTALES	
Partie non encore employée de l'emprunt du 8 septembre 1859	144,887 45	165,555 28	
— — — 28 mai 1865	20,447 85		
Titres de la Dette publique à 4 p. % :			
A délivrer en vertu de la loi du 27 mai 1876	22,912,500 »	85,446,200 »	
— — 19 décembre 1876	408,100 »		
— — 26 juin 1877	58,049,500 »		
— — 5 juin 1878	1,986,500 »		
Emprunts autorisés restant à réaliser :			
Loi du 4 juin 1878	970,656 55	142,465,171 95	
— 5 juin 1878	17,947,000 »		
— 26 août 1878	1,800,000 »		
— 17 février 1879	6,000,000 »		
— 30 mars 1879	4,000,000 »		
— 1 ^{er} avril 1879	1,500,000 »		
— 8 avril 1879	1,800,000 »		
— 24 juin 1879	1,000,000 »		
— 28 juillet 1879	186,000 »		
— 4 août 1879	104,810,000 »		
— 4 août 1879	242,515 40		
— 7 août 1879	2,200,000 »		
Annuités restant à recevoir à titre de remboursement d'avances pour construction d'écoles (Loi du 4 juin 1878.)	626,109 51		626,109 51
	TOTAL . . .		226,702,816 72

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1881.

ANNEXE N° 4.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1875 1876, 1877, 1878 ET 1879.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
		1875.	1876.	1877.	
	IMPÔTS.				
	<i>Foncier</i>	20,904,115	21,255,492	21,575,584	
	<i>Personnel</i>	14,254,872	14,605,950	14,938,196	
	{ Principal				
	{ 15 centimes additionnels				
	<i>Patentes</i>	5,976,954	5,859,552	5,699,569	
	{ Principal				
	{ 20 centimes additionnels				
	<i>Redevances sur les mines</i>	1,039,570	799,105	485,085	
	{ Principal				
	{ 25 centimes additionnels				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes. — Droits d'entrée</i>	18,250,504	18,705,584	18,148,875	
		<i>Vins étrangers</i>	5,556,560	5,422,214	2,924,022
		<i>Eaux-de-vie indigènes</i>	10,549,161	16,455,542	15,127,991
		<i>Bières</i>	10,568,703	10,537,086	9,810,012
		<i>Accises</i>	21,844	20,770	16,707
		{ Vinaigres			
		{ Sucres	5,064,182	5,054,260	4,418,629
		{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	76,841	116,090	154,223
		{ Tabacs
		{ Frais d'essai des matières d'or et d'argent	55,908	50,464	25,685
		<i>Recettes diverses</i>	95,115	287,767	82,078
		{ Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.			

POUR L'EXERCICE 1881.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1881.		<i>Observations.</i>
1878.	1879.		adoptés POUR L'EXERCICE 1880.	proposées POUR L'EXERCICE 1881.	En PLUS.	En MOINS.	
21,954,284	22,204,548	21,587,964	22,467,000	22,876,000	409,000	"	
15,259,577	15,345,015	14,876,098	15,558,000	15,950,000	392,000	"	
5,796,700	5,814,035	5,829,561	5,745,000	5,850,000	105,000	"	
511,351	505,150	594,250	540,000	400,000	60,000	"	
17,965,699	18,966,896	18,403,471	18,752,500	19,500,000	567,500	"	
2,745,671	2,868,585	3,059,372	2,750,000	2,750,000	"	"	
14,877,026	16,109,960	15,820,655	16,900,000	17,555,000	455,000	"	
9,382,791	9,031,454	9,786,005	9,560,000	9,560,000	"	"	
13,740	8,091	16,230	13,000	13,000	"	"	
2,755,074	4,566,052	5,527,161	2,860,000	2,860,000	"	"	
156,921	155,776	151,570	150,000	150,000	"	"	
"	"	"	150,000	250,000	100,000	"	
22,172	20,029	26,850	20,000	18,000	"	2,000	
519,079	274,622	211,850	225,000	250,000	25,000	"	
A REPORTER			95,250,500	97,562,000	2,113,500	2,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1875.	1876.	1877.
	IMPÔTS (suite).			
	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels) . . .	24,278,519	25,495,702	22,815,905
	Grefle. . . . (id. 50 id. id.) . . .	410,198	440,881	457,595
	Hypothèques . (id 25 id. id.) . . .	4,557,024	4,558,281	4,117,098
	Successions . (id. 50 id. id.) . . .	17,599,619	19,254,678	19,559,691
	Timbre	5,265,848	5,548,556	5,107,494
	Naturalisations	15,000	7,000	13,500
	Amendes en matières d'impôts	510,952	548,508	528,858
	— de condamnations en matières diverses	450,526	684,248	708,862
	PÉAGES.			
	Domaines. { Rivières et canaux.	1,682,998	1,692,945	1,715,916
	{ Routes appartenant à l'État.	5,001	4,754	4,425
	Chemins de fer	76,595,951	80,470,165	87,179,949
	Télégraphes électriques	2,110,592	2,175,956	2,219,459
	Postes. { Taxe des correspondances en général.			
	{ — sur les articles d'argent			
	{ — sur les abonnements	5,552,505	5,475,496	5,018,012
	{ — sur les boîtes pour retrait des lettres			
	{ — sur les effets de commerce			
	MARINE. Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	974,540	921,802	826,550
	CAPITAUX ET REVENUS.			
	Domaines (valeurs capitales)	629,866	741,621	559,468
	Forêts	954,499	1,054,546	952,509
	Dépendances des chemins de fer de l'État	179,465	215,444	152,801
	Établissements et services régis par l'État	157,709	161,522	155,094
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.	485,771	529,072	580,925
	Revenus des domaines	912,512	1,069,150	785,144
	TRAVAUX PUBLICS. Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	57,271	64,148	65,859

POUR L'EXERCICE 1881.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1881.		Observations.
1878.	1879.		adoptées POUR L'EXERCICE 1880.	proposées POUR L'EXERCICE 1881.	En PLUS.	En MOINS.	
		REPORT. . . . fr.	95,250,500	97,562,000	2,113,500	2,000	
22,428,375	21,726,050	25,348,006	24,450,000	25,500,000	"	950,000	
424,780	458,446	454,540	420,000	450,000	10,000	"	
4,000,955	5,777,720	4,162,211	4,214,000	4,000,000	"	214,000	
20,184,681	20,596,579	19,590,214	19,045,000	(1)20,550,000	1,505,000	"	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit : Successions. 17,100,000 Droits de mutation en ligne directe. 2,900,000 Droits dus par les époux survivants 350,000 <u>20,350,000</u>
5,058,258	5,278,606	5,207,567	5,550,000	5,520,000	"	10,000	
4,000	25,500	15,000	5,000	5,000	"	"	
564,882	426,050	555,840	440,000	460,000	20,000	"	
482,520	593,282	579,852	580,000	580,000	"	"	
1,717,741	1,682,811	1,698,082	1,700,000	1,700,000	"	"	
4,500	4,917	4,679	"	"	"	"	
90,741,000	95,000,000	"	99,000,000	101,500,000	2,500,000	"	
2,208,595	2,501,488	2,202,814	2,252,800	2,500,000	47,200	"	
6,105,550	6,401,500	5,850,172	6,519,600	6,860,500	340,900	"	
800,000	745,000	855,526	800,000	800,000	"	"	
472,264	559,889	588,651	550,000	550,000	"	"	
651,791	793,012	873,271	800,000	800,000	"	"	
526,060	201,797	215,151	170,000	170,000	"	"	
148,751	158,766	148,846	145,000	145,000	"	"	
582,296	571,654	429,554	580,000	580,000	"	"	
761,198	697,500	844,926	800,000	750,000	"	50,000	
95,000	100,000	76,451	115,000	160,000	45,000	"	
		A REPORTER. . . fr.	262,966,900	268,122,500	6,381,600	1,226,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1875.	1876.	1877.
CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, ventes de vieux effets)	96,459	96,150	87,454
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	1,787,569	1,766,891	2,004,509
	— des actes des commissariats maritimes	89,320	95,494	91,754
	— des droits de chancellerie	7,580	8,210	7,482
	— — de pilotage	1,579,199	1,553,481	1,600,446
	— — de fanal	455,987	529,030	537,715
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la fabrication des monnaies de cuivre	188,540	259,090	"
	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	47,575	47,159	49,265
	— des écoles de réforme	176,958	171,495	187,570
	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,378,592	807,485	702,528
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	504,914	800,629	900,570
	Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 10 mai 1872)	216,740	273,245	312,584
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	298,952	508,701	321,765
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	61,181	55,184	70,501
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptes	21,689	10,280	55,000
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	652,952	642,752	622,615
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achats de matières premières	260,572	294,128	274,872
	Abonnements des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	54,641	55,110	21,508
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	26,742	49,070	25,795
	Recettes diverses et accidentelles	1,754,451	1,449,356	757,835
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	74,150	65,650	65,470
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	"	1,560	1,560
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000	9,175	9,450
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	13,045	14,750	24,554
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000	175,000	175,000
	Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1 ^{er} et 20 juin 1877	"	"	1,252,267
	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876)	"	"	"
	"	"	"

POUR L'EXERCICE 1881.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1881.		Observations.
1878.	1879.		adoptées POUR L'EXERCICE 1880.	proposées POUR L'EXERCICE 1881.	En PLUS.	En MOINS.	
	REPORT fr.		262,966,900	268,122,500	0,381,600	1,226,000	
55,812	55,155	67,802	95,000	95,000	"	"	
2,045,052	2,225,000	1,965,484	2,200,000	2,500,000	100,000	"	
97,980	96,357	94,175	100,000	100,000	"	"	
7,528	8,088	7,737	7,000	7,000	"	"	
1,750,656	1,745,255	1,601,407	1,750,000	1,800,000	50,000	"	
584,445	625,560	546,107	600,000	625,000	25,000	"	
"	"	"	"	"	"	"	
49,000	55,000	49,159	50,000	50,000	"	"	
209,965	180,000	185,157	195,000	190,000	"	5,000	
860,042	1,024,410	954,571	1,000,000	1,200,000	200,000	"	
947,957	500,000	690,770	800,000	800,000	"	"	
188,201	147,500	226,854	250,000	250,000	"	"	
556,541	526,955	515,255	525,000	525,000	"	"	
77,952	100,541	75,028	75,000	75,000	"	"	
14,757	57,739	24,129	18,000	18,000	"	"	
580,696	586,682	576,957	600,000	450,000	"	150,000	
213,885	198,446	249,531	259,000	255,000	"	4,000	
21,508	21,508	26,735	21,500	21,500	"	"	
25,277	58,014	52,579	25,000	25,000	"	"	
1,585,680	1,445,175	1,590,095	700,000	1,149,800	449,800	"	
58,470	58,470	64,042	59,000	54,599	"	24,601	
1,560	1,560	1,560	1,560	1,560	"	"	
9,099	10,000	9,525	9,000	9,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	6,000	"	5,000	
"	"	"	1,000	1,000	"	"	
24,645	27,742	20,907	15,000	15,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
1,189,040	985,814	1,155,707	862,500	759,500	"	125,140	
"	151,955	"	500,000	510,000	40,000	"	
"	"	"	"	"	"	(¹) 50,000	
TOTALS fr.			275,497,060	279,177,719	7,246,400	1,565,741	
			AUGMENTATION . . . fr.		5,680,639		

(¹) Suppression du service de la caisse
fontinière.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

MONTANT DES RÔLES

DE

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1879.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1878.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	Total.		
Anvers	11,956,862 55	17,568,755 »	29,525,615 55	2,060,788 98	81,925
Brabant	31,512,514 72	56,755,520 »	68,265,654 72	4,778,590 79	195,618
Flandre occidentale . .	25,546,625 04	11,685,254 »	37,051,859 04	2,592,358 50	96,596
Flandre orientale . . .	27,879,065 84	15,803,511 »	43,682,574 84	3,057,768 52	165,978
Hainaut	57,702,967 08	21,576,664 »	59,079,651 08	4,155,565 74	211,411
Liège	19,843,927 06	17,119,550 »	36,963,477 06	2,587,440 50	119,474
Limbourg	10,520,427 16	2,582,575 »	12,902,800 16	903,199 65	82,885
Luxembourg	7,484,195 78	2,052,196 »	9,516,591 78	660,140 50	99,987
Namur	15,805,098 43	5,628,354 »	21,521,452 43	1,506,496 83	101,271
TOTAUX	188,139,482 56	130,549,755 »	318,489,257 56	22,294,347 70	1,150,943

POUR L'EXERCICE 1881.

ANNEXE N° 3.

ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1879.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1879, SUR						
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES TROIS PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
				à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers	821,650 30	840,540 17	327,286 40	7,618 08	15,282 56	111,546 64	51,914 86
Brabant	1,522,972 40	1,156,869 65	719,048 99	1,598 96	1,870 00	244,809 12	138,525 99
Flandre occidentale	480,050 82	657,992 82	184,502 40	3,705 56	11,088 72	75,295 16	57,570 88
Flandre orientale	644,979 55	812,740 85	252,598 26	5,682 08	17,586 20	106,548 40	75,534 51
Hainaut	601,165 65	849,046 70	220,585 94	"	"	90,766 74	80,218 54
Liège	425,154 60	488,652 50	194,077 07	7,598 40	8,481 48	104,757 56	49,605 16
Limbourg	65,879 05	100,245 48	55,217 54	"	"	24,655 50	15,774 40
Luxembourg	45,792 75	77,680 97	52,469 66	"	"	15,749 78	10,495 20
Namur	125,952 70	185,105 40	85,696 67	"	"	57,295 04	55,576 21
TOTAUX	4,751,575 80	5,168,874 52	2,029,540 82	28,230 18	52,109 04	809,200 "	504,815 55

(1) Y compris 7 francs montant d'une cotisation d'office.

POUR L'EXERCICE 1881.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 3 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 3 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	15 CENTIMES additionnels	AMENDES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
2,175,640 01	207 96	659 08	867 04	2,172,781 97	535,855 60	205 08	5,605 58	2,504,446 23	58,674
5,775,494 49	4,905 76	1,409 06	6,514 82	5,769,179 07	565,509 86	"	10,905 79	4,545,595 52	89,402
1,472,062 25	1,722 54	871 54	2,594 08	1,469,475 17 (1)	220,555 16	"	4,455 92	1,694,244 25	70,444
1,895,469 67	541 95	200 51	542 24	1,894,927 45	284,126 54	122 20	4,295 62	2,183,469 79	85,461
1,841,779 57	1,596 47	592 64	1,989 11	1,839,790 46	275,845 17	"	6,514 54	2,121,947 97	101,086
1,278,526 77	1,262 97	879 57	2,142 54	1,276,184 45	191,572 85	"	5,408 55	1,470,965 61	55,585
259,749 77	"	"	"	259,749 77	55,945 25	"	1,060 55	276,755 55	14,670
180,188 56	"	"	"	180,188 56	27,014 17	"	584 72	207,787 25	15,556
467,426 02	44 88	28 11	72 99	467,535 05	70,086 25	"	1,465 49	553,902 75	23,928
15,524,145 91	10,082 51	4,440 11	14,522 62	15,509,650 29 (1)	1,905,886 81	525 28	58,072 54	15,545,914 72	510,666

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1879.

PROVINCES.	MONTANT du DROIT en PRINCIPAL.	20 CENTIMES ADDITIONNELS pour L'ÉTRANGER.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.
Anvers	710,155 79	142,021 40	852,157 19	41,561
Brabant	1,590,057 18	278,007 52	1,668,044 50	65,052
Flandre occidentale	596,599 01	79,272 05	475,671 04	44,597
Flandre orientale	610,095 21	122,011 65	732,106 86	56,890
Hainaut	731,240 69	146,242 29	877,482 98	81,077
Liège	655,058 52	150,604 00	785,642 32	45,120
Limbourg	85,850 24	16,769 34	100,619 58	11,675
Luxembourg	79,860 12	15,969 11	95,829 25 ¹	11,626
Namur	190,591 42	58,088 25	228,479 65	21,887
TOTAUX	4,845,047 98	968,985 57	5,814,053 55	581,839

N. B. Les rôles supplémentifs, dont le montant n'est pas encore connu, sont établis par approximation, d'après les rôles correspondants de 1878.

POUR L'EXERCICE 1881.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1879.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			35 CENTIMES additionnels pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.			
Hainaut	9,757 50	174,045 0	185,782 50	45,945 28	229,727 78	177
Liège	5,225 49	49,416 25	54,641 74	13,660 15	68,301 87	173
Luxembourg	1,314 70	.	1,314 70	328 67	1,643 37	9
Namur	4,082 60	506 25	4,588 85	1,096 99	5,485 84	88
TOTAUX	20,560 29	223,767 50	244,127 79	61,031 07	505,158 86	447

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

État de développement des articles du Budget de l'exercice 1881.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1875.	1876.	1877.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.			
ART. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement.</i> — (principal et additionnels.)			
Actes			
civils	21,922,078 09	22,497,455 69	20,297,785 65
sous seing privé	7:1,705 86	1,147,624 11	709,509 49
judiciaires	729,259 19	864,442 88	850,528 56
d'huissiers	915,154 91	985,580 71	953,182 61
Lettres de noblesse	1,929 20	1,655 60	1,578 "
Permis de changer de nom de famille	415 40	964 60	5,720 60
TOTAUX fr.	24,278,518 65	25,495,701 59	22,815,904 91
ART. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels.)			
Mise au rôle	75,052 56	81,865 14	81,505 "
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	355,145 89	559,017 74	375,889 85
TOTAUX fr.	410,198 45	440,880 88	457,392 85
ART. 3. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
d'inscription	250,059 95	255,820 65	241,786 97
de transcription d'actes de mutation	4,126,984 40	4,504,460 16	5,875,511 25
TOTAUX fr.	4,357,024 35	4,558,280 79	4,117,098 20
ART. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
de succession	15,951,850 90	15,161,679 40	15,788,921 55
de mutation par décès	375,527 67	285,857 18	902,417 14
— sur les successions en ligne directe	2,829,946 78	3,504,851 79	2,557,567 57
des par les époux survivants	264,519 14	504,289 75	351,601 52
TOTAUX fr.	17,599,624 49	19,254,678 10	19,560,507 58

POUR L'EXERCICE 1881.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1878.	1879. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
19,845,709 06	21,726,030 36	116,744,528 44	25,548,905 09	
805,467 65				
855,549 05				
921,503 39				
326 80				
1,515 80				
22,428,372 95	21,726,030 36	116,744,528 44		

78,625 »	438,445 81	2,171,697 60	454,330 52
346,154 61			
424,779 61	438,445 81	2,171,697 60	

229,085 07	3,777,719 58	20,811,055 56	4,102,211 11
3,771,848 67			
4,000,932 64	3,777,719 58	20,811,055 56	

17,065,752 16	17,575,577 79	81,083,545 59	16,216,708 72
2,775,370 45	2,665,554 21	14,313,280 60	2,862,658 12
345,578 54	355,447 08	1,599,256 01	319,847 20
20,184,681 15	20,596,579 08	96,996,070 20	19,399,214 04

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1875.	1876.	1877.	
Art. 5. — Timbre.					
Débit	Timbres fixes	Passe-ports { à l'intérieur	4 »	10 »	4 »
		Passe-ports { à l'étranger	5,424 »	4,900 »	5,198 »
		Permis de ports d'armes de chasse	595,576 »	595,792 »	594,056 »
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	555,894 20	550,211 »	558,497 85
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger.	payables en Belgique	285,282 90	277,671 05	245,817 95
		à l'étranger	26,951 54	10,795 75	14,062 68
		Timbres de dimension	1,972,699 75	2,089,585 41	2,068,175 48
		Timbres adhésifs pour affiches	»	»	121,059 82
	Visa	Timbres proportionnels	157,949 81	9,945 57	102,547 97
		— de dimension {	autres que des journaux étrangers	25,556 10	112,285 50
de journaux étrangers			625 84	24,875 76	586 14
Extraordinaire	Timbres fixes	Warrants	144 75	818 59	257 25
		Feuilles de patente	»	480 50	»
	Timbres propor- tionnels.	Effets de commerce	1,057,463 50	»	1,074,697 61
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	560,095 98	965,553 15	140,405 17
		Effets, récépissés, obligations, etc.	»	560,694 50	»
		Coupures	»	»	»
		— de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	214,097 60	279,408 25
	Affiches		254,281 51	261,255 61	150,145 55
TOTAUX fr.		5,265,848 28	5,548,556 04	5,107,494 55	
Art. 6. — Naturalisation.					
Droits	de naturalisation ordinaire	14,000 »	7,000 »	10,500 »	
	de grande naturalisation	1,000 »	»	5,000 »	
TOTAUX fr.		15,000 »	7,000 »	15,500 »	
Art. 7. — Amendes en matière d'impôts.					
Doubles, triples droits, etc	d'enregistrement	106,658 26	99,642 79	114,539 79	
	de greffe	»	»	»	
	d'hypothèque	10,805 85	13,409 06	9,502 81	
	de succession	174,528 48	207,958 18	188,008 52	
	de timbre	18,959 51	27,518 46	17,197 55	
TOTAUX fr.		510,952 10	548,508 49	528,848 45	

POUR L'EXERCICE 1881.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1870.	1879. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
5,058,258 50	5,278,695 71	26,056,852 86	5,207,566 57	
5,058,258 50	5,278,695 71	26,056,852 86		

4,000 "	} 25,500 "	65,000 "	15,000 •
"		65,000 "	
4,000 "	25,500 "	65,000 "	

} 564,882 59	426,029 94	1,779,201 57	565,840 27
	564,882 59	426,029 94	1,779,201 57

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1875.	1876.	1877.
Art. 8. — Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.			
Amendes de condamnations et dommages-intérêts attribués au Trésor.	426,005 99	679,908 48	705,902 01
{ en totalité			
{ en partie	4,520 27	4,539 46	4,980 22
TOTAUX fr.	450,526 26	684,247 94	708,882 25

CHAPITRE II. — PÉAGES.

Art. 1^{er}. — Canaux et rivières.

Canal de Liège à Maestricht	71,559 51	82,921 86	84,598 80
— de Maestricht à Bois-le-Duc	65,642 95	74,785 55	76,940 60
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	175,479 52	220,625 92	244,612 27
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	851 66	1,160 10	1,559 75
— — vers Hasselt	9,529 85	12,716 05	11,506 88
— — vers Turnhout	5,621 85	5,768 54	5,289 05
— — de Turnhout à Anvers par St-Job-in-'t-Goor	11,422 14	22,247 89	16,812 55
Sambre	512,252 98	972,811 50	254,791 84
Canal de Charleroi à Bruxelles	598,506 50	575,951 60	571,829 72
— — — Embranchements	15,851 90	15,712 66	14,908 52
— de Mons à Condé	163,120 49	142,164 57	152,280 44
— de Pommerœul à Antoing	106,464 "	116,565 29	154,024 65
Canal de dérivation { Deynze à Schipdonck	8,054 82	9,762 77	5,602 86
de la Lys { Schipdonck à Balgerhoek	1,975 61	1,949 25	1,877 51
Canal de Roulers à la Lys	1,058 82	986 92	1,094 79
Canal de Gand à Os- { Droit général	53,677 62	51,165 28	52,956 60
tende { — à la porte de Damme	1,045 "	755 "	501 "
Canal de Plassendaele par Nieuport et Furnes vers la France	26,445 07	21,647 16	20,645 50
Canal du Moervaert	2,859 27	3,027 68	3,552 41
Petite-Nêthe canalisée	4,205 54	4,190 25	4,292 15
Canal de Gand à Terneuzen	21,775 05	28,058 50	51,674 58
Meuse	58,019 41	40,750 28	40,980 19
Ourthe	55,950 72	28,659 68	15,015 08
Escaut	55,875 82	60,149 74	68,846 52
Lys	55,996 05	55,889 45	51,506 02
Demer	1,025 10	819 07	829 71
Nêthe inférieure (pont de Waelhem)	500 "	500 "	500 "
Grande-Nêthe	"	"	74 66
Yser	9,472 58	8,262 16	8,006 45
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	258 70	"	255 42
Produit { des bacs, bateaux et passage d'eau	52,115 70	52,965 90	51,562 20
{ des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	41,804 08	46,556 59	47,760 07
TOTAUX fr.	1,682,997 85	1,692,942 77	1,715,916 20

POUR L'EXERCICE 1881.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1878.	1879. (au 31 décembre)	TOTAL.		
475,559 52 6,060 24	593,281 91	2,899,258 10	379,851 62	
482,519 76				

1,717,741 28	1,682,810 81	8,490,408 89	1,698,081 78	
1,717,741 28	1,682,810 81	8,400,408 89		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1875.	1876.	1877.
ART. 2. — Routes appartenant à l'État.			
1 ^{re} classe. — Produits des barrières affermées et en régie	»	»	»
2 ^e classe. — — — — —	5,000 84	4,754 20	4,425 »
TOTALS. fr.	5,000 84	4,754 20	4,425 »

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 1^{er}. — Domaines. — (Valeurs capitales.)

Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Canaux et rivières.	15,529 69	5,876 47	16,965 66	
(Principal et intérêts.) { Routes	58,065 56	55,960 79	28,710 19	
Autres aliénations.	805 15	7,683 60	1,758 25	
Produits	de successions en deshérence	42,526 67	72,759 05	56,689 55
	net des épaves	1,571 80	1,574 52	1,258 52
	de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	4,572 70	2,122 90	5,120 50
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, cartes géologiques, etc.).	6,900 18	1,569 »	1,950 25	
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	17,456 92	50,247 85	21,220 46
	— — de la Guerre	152,585 74	129,005 95	128,554 05
	— — de la Justice	48,760 64	18,775 24	14,825 22
	— — des Travaux publics	55,588 69	49,211 75	84,959 54
	— — de l'Intérieur	1,948 50	5,555 80	5,626 75
	— — des Affaires Étrangères	»	»	»
Remboursement des capitaux.	du fonds de l'industrie	»	2,786 56	»
	de créances ordinaires.	155,000 »	196,222 70	120,000 »
Rachat et transfert de rentes	252 24	92 16	79 55	
Transactions en matière domaniale	»	»	»	
Dommages-intérêts pour inexécution de convention. (Intérêts moratoires compris.)	99,992 65	144,100 54	51,567 58	
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).	420 »	125 »	2,581 »	
Produits d'objets saisis et confisqués	14,729 52	7,590 54	7,600 86	
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis.	5 70	271 04	458 51	
Prix de vente d'objets hors d'usage provenant de la Cour des comptes.	»	»	10,049 52	
Consignations acquises au Trésor, en exécution de la loi du 28 décembre 1867	»	12,491 55	»	
TOTALS. fr.	629,866 11	741,620 59	559,515 54	

POUR L'EXERCICE 1881.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1878.	1879. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
" 4,500 "	4,016 72	25,396 76	4,670 55	
4,500 "	4,016 72	25,396 76		
472,263 85	559,889 50	2,945,155 59	588,650 72	
472,263 85	559,889 50	2,945,155 59		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1875.	1876.	1877.
<i>ART. 2. — Forêts.</i>			
Prix de vente			
de coupes de bois.	760,810 87	827,407 28	667,380 20
de chablis, de bois de délits et d'élagages	118,954 47	168,892 64	211,483 05
d'objets saisis et confisqués	°	°	50 50
de glandée, panage, foin et herbages.	11,005 °	7,769 °	3,885 °
Fermages.			
des propriétés dépendantes des forêts	7,216 79	4,186 57	12,944 °
du droit { de chasse	12,479 44	12,479 44	11,475 41
{ de pêche (baux et licences)	322 75	322 75	322 75
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	6,008 58	12,750 40	22,765 44
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	17,694 07	20,667 91	20,226 69
Indemnités pour carbonisation	29 50	°	°
TOTAUX. fr.	934,499 27	1,054,545 79	952,509 07

ART. 5. — Dépendances des chemins de fer.

Location			
de terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	12,259 25	15,867 69	24,198 77
de bâtiments.	16,815 05	19,453 69	20,115 79
de cafés-restaurants.	°	°	°
d'herbages, d'oseraies, etc.	12,156 74	15,460 61	15,294 95
de vidanges	2,094 65	2,028 15	2,028 15
Argent non réclamé.	2,010 99	1,899 94	1,725 85
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises (principal et intérêts)	71,575 50	105,708 65	45,253 89
Prix de vente			
de mobilier et matériel hors d'usage	6,882 40	4,127 °	16,244 °
d'objets non réclamés	23,150 50	26,898 15	22,547 10
d'arbres, plantations, herbages, etc.	10,011 80	5,484 72	7,104 40
Produits accessoires des lignes de la grande Compagnie du Luxembourg	22,508 42	21,915 47	°
TOTAUX. fr.	170,463 28	215,444 07	152,800 88

POUR L'EXERCICE 1881.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1878.	1879. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
631,791 02	795,011 96	4,366,357 11	873,271 42	
631,791 02	795,011 96	4,366,357 11		

526,060 07	201,797 12	1,075,655 42	215,131 08
526,060 07	201,797 12	1,075,655 42	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES				
	1875.	1876.	1877.		
ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.					
École militaire. — Pensions des élèves	107,974 48	129,489 98	119,752 24		
École vétérinaire	Pensions {	des élèves	"	"	
		d'animaux malades	6,424 55	5,557 90	4,532 65
		produit des ventes d'objets divers	120 "	120 "	105 "
Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"		
Abonnement.	{	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,456 "	15,452 "	15,450 "
		au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	"	"
		au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	"	"
Produit du <i>Moniteur</i>	"	"	"		
— du Jardin Botanique de Bruxelles	15,980 "	8,204 50	14,154 26		
TOTAUX fr.	145,955 05	158,784 58	155,994 15		

ART. 5. — Produits divers et accidentels.				
Produits	des examens et visa des diplômes	26,441 57	16,477 10	34,901 71
	des diplômes des artistes vétérinaires	"	"	"
	des brevets d'invention	171,020 "	174,290 "	184,510 "
	du quart des salaires sur transcriptions	57,059 17	59,547 15	58,384 01
	de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	80 "	"	117 50
	des examens universitaires	126,897 04	125,797 61	15,900 56
Restitutions volontaires	51 20	50 "	174 25	
Indemnités pour remplacement	800 "	517 46	"	
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	450 98	880 98	480 98	
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"	85 52	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	61 76	55 84	44 46	
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	119,910 96	171,569 19	98,768 50	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	758 68	486 57	6,881 87	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État	259 57	"	651 "	
TOTAUX fr.	485,770 75	520,071 88	380,898 16	

POUR L'EXERCICE 1884.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>												
1878.	1879. (au 31 décemb.)	TOTAL														
148,731 50	158,765 55	741,250 41	148,846 08	<p>On a éliminé de cet article les produits suivants des écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem :</p> <table border="0"> <tr> <td>1875</td> <td>13,735 99</td> </tr> <tr> <td>1876</td> <td>2,737 21</td> </tr> <tr> <td>1877</td> <td>1,897 40</td> </tr> <tr> <td>1878</td> <td>5,764 48</td> </tr> <tr> <td>1879</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td><u>24,135 08</u></td> </tr> </table>	1875	13,735 99	1876	2,737 21	1877	1,897 40	1878	5,764 48	1879	»	TOTAL	<u>24,135 08</u>
1875	13,735 99															
1876	2,737 21															
1877	1,897 40															
1878	5,764 48															
1879	»															
TOTAL	<u>24,135 08</u>															
148,731 50	158,765 55	744,250 41														

582,296 25	571,655 95	2,147,670 95	420,554 19
582,296 25	571,655 95	2,147,670 95	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1875.	1876.	1877.	
ART. 6. — Revenus des domaines.				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	159,989 39	159,731 47	147,617 95	
Fermages de chasse	2,462 67	2,462 67	2,485 67	
Génie militaire	Location de biens-fonds et de bâtiments	58,055 54	48,975 87	64,756 57
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,956 55	7,519 »	4,589 65
	Fermages de pêche et de chasse	4,901 63	4,621 63	8,500 77
Arrérages de rentes	1,218 01	1,125 51	1,174 97	
Relevances pour concession de prises d'eau	2,280 02	2,219 51	2,220 95	
Intérêts des capitaux	du fonds de l'industrie nationale	21,250 »	»	5,250 »
	de créances ordinaires	75,829 01	77,457 40	66,384 50
Produits	de la calamine	»	»	»
	des sablières et mines (forêts exceptées).	2,440 88	2,840 02	2,512 68
Location des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	54,971 54	35,029 »	56,124 04
	Routes	918 75	770 70	680 21
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux.	157,065 46	240,951 17	160,278 28
	Routes	556,052 05	444,198 15	259,524 »
Droits de pêche (rivières et canaux)	47,140 85	42,851 51	42,809 51	
TOTAUX. fr.	912,511 93	1,069,150 48	784,480 55	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — *Reliquats des comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.*

Débets des comptables	»	»	»
Actes de chargement de divers chefs	14,671 08	4,988 »	1,886 21
TOTAUX. fr.	14,671 08	4,988 »	1,886 21

ART. 2. — *Déficit des comptables.*

Recouvrements	prélèvements sur les cautionnements	5,748 75	5,057 15	16,554 »
	divers.	1,269 59	2,254 55	16,756 61
TOTAUX. fr.	7,018 14	5,291 68	33,310 61	

POUR L'EXERCICE 1881.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1878	1879. (au 31 décemb.)	TOTAL		
761,197 88	697,500 58	4,224,650 20	844,926 04	
761,197 88	697,500 58	4,224,650 20		

4,862 40	2,145 51	28,551 °	5,710 20
4,862 40	2,145 51	28,551 °	

10,875 06	55,596 05	92,091 54	18,418 51
10,875 06	55,596 05	92,091 54	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1875.	1876.	1877.
ART. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.			
Frais de poursuites et d'instance	449 17	805 54	3,901 98
Frais de surveillance de bois appartenant	197,448 92	204,545 65	199,866 25
aux communes et hospices			
aux acquéreurs de bois domaniaux	•	•	•
Remboursement et dégrèvement des contributions	465 57	95 51	82 92
5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	6,874 48	11,214 50	9,666 04
2 p. % sur les biens saisis (Hainaut, frais de garde)	•	•	•
Ministère des Finances. Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	42 75	55 60	55 80
Remboursement du prix de papier électoral	9,850 45	8,179 97	5,457 61
Restitution de droits	•	6 10	•
Remboursement des frais de perception dus par les sociétés de Mariemont et Bascoup	•	•	•
Remboursement de frais d'impression des formules d'actes de protêt	•	161 50	350 50
Ministère de la Guerre. — Remboursement de prix de vente	•	•	•
Frais de justice	125,011 51	127,549 47	137,681 02
en matière criminelle et correctionnelle			
en matière de simple police			
Ministère de la Justice. Frais de justice militaire	794 24	1,819 75	1,755 99
Frais d'entretien de mendiants	15,380 76	14,985 09	12,845 14
Ministère de l'Intérieur. Remboursement de subsides	•	5,900 •	4,675 92
Frais de justice en matière de garde civique	9,599 90	12,008 12	9,206 31
Restitution de droits	6 10	•	659 08
Ministère des Travaux publics. Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construction du colateur	•	•	•
Frais de surveillance de travaux publics concédés	115,861 55	92,109 70	69,076 98
Frais d'entretien de routes concédées	•	•	•
Remboursements divers	521 14	7,452 64	7,628 75
Remboursement de frais d'installation du service des postes	25,000 •	•	•
Restitution de droits	2,916 49	68 86	11 •
TOTAUX fr.	652,051 52	642,752 54	622,615 45

Ressources spéciales et extraordinaires ().*

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	958,240 •	515,199 56	225,049 28
Prix de vente des terrains de l'école vétérinaire de l'État et des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression des places fortes	4,055,764 04	3,966,262 75	5,571,769 55
TOTAUX fr.	4,992,004 04	4,281,462 09	5,596,818 85

POUR L'EXERCICE 1884.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1878.	1879. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
580,695 79	586,689 08	2,884,784 18	576,956 84	
580,695 79	586,689 08	2,884,784 18		

594,527 55	1,591,595 24	3,484,211 41	696,842 28
1,029,275 42	655,687 52	13,036,759 26	2,607,551 85
1,623,602 95	2,247,282 76	16,520,970 67	3,504,194 13

(*) Les prévisions pour 1881 ont été établies par rubrique du chapitre spécial créé par la loi du 1^{er} juin 1874 (*Moniteur* du 3).

(40)